

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Kapitalmarkt
Akteure	Landolt, Martin (bdp/pbd, GL) NR/CN, Germann, Hannes (svp/udc, SH) SR/CE
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Kapitalmarkt, 2016 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Kapitalmarkt	1

## Abkürzungsverzeichnis

<b>FINMA</b>	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
<b>RegTech</b>	Regulatory Technology
<b>FINMAG</b>	Bundesgesetz über die Eidgenössische Finanzmarktaufsicht

---

<b>FINMA</b>	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
<b>RegTech</b>	Regulatory Technology
<b>LFINMA</b>	Loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Geld, Wahrung und Kredit

#### Kapitalmarkt

##### POSTULAT

DATUM: 17.06.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

La charge administrative, lie aux nombreuses reglementations, est un fardeau pour les societes actives dans le secteur financier. En effet, les normes de "compliance" ont pris l'ascenseur a la suite des crises economiques recentes. Martin Landolt (bdp/pbd, BE) a depose un postulat pour **promouvoir la numerisation dans le domaine de la reglementation financiere**. Il a donc demande un rapport sur les technologies de gestion de la conformite reglementaire (RegTech). Le Conseil federal a soutenu le postulat. Il a propose de l'etudier dans le cadre du postulat de la Commission de l'economie et des redevances du Conseil national (CER-CN) sur la competitivite de la place financiere helvetique. Le postulat a ete adopte sans discussion.<sup>1</sup>

##### POSTULAT

DATUM: 19.09.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Hannes Germann (svp/udc, SH) pointe du doigt la hausse des regulations et formalites administratives dans le secteur financier depuis la crise financiere de 2008. Il considere que ce fardeau bureaucratique pese principalement sur les petits et moyens prestataires de services financiers. La charge supplementaire freinerait la capacite d'innovation de ces entreprises et mettrait en peril la diversite, la stabilite et la competitivite de la place financiere helvetique. Pour lutter contre cette problematique, Germann a depose un postulat qui souhaite **faire la lumiere sur les consequences financieres des circulaires publiees par la FINMA**. Ces circulaires precisent les dispositions d'application de la surveillance et de la legislation sur les marches financiers. Ils permettent une application uniforme, par la FINMA, des normes legales sur les marches financiers. L'auteur du postulat s'appuie sur l'article 7 de la loi sur la surveillance des marches financiers (LFINMA) pour etayer son argumentation. Cette article stipule que les reglementations additionnelles de la FINMA doivent prendre en compte les couts engendres, les risques de distorsion de concurrence, ainsi que l'impact sur la capacite d'innovation et la competitivite a l'echelle internationale. Le Conseil federal a propose de rejeter le postulat. Neanmoins, il s'aligne sur les arguments du depositaire et estime que cette question devrait etre etudiee dans le cadre de la motion Landolt 17.3317. Lors du vote a la chambre des cantons, le postulat a ete accepte par 30 voix contre 12.<sup>2</sup>

##### MOTION

DATUM: 24.09.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Erich Ettlin (pdc, SO) a depose une motion pour **recentrer l'activite legislative de l'Autorite federale de surveillance des marches financiers (FINMA)**. En effet, il estime que la FINMA empiete sur les responsabilites du Parlement, ou en d'autres termes, qu'elle edicte des regles alors que l'activite reglementaire est a la charge du legislateur. La motion souhaite donc que **la FINMA se concentre sur son activite de surveillance au lieu d'envisager des projets de circulaires qui auraient un impact legislatif**. Si le Conseil federal a affirme sa volonte de mieux definir les responsabilites qui incombent au Parlement, au gouvernement et a la FINMA, il propose de rejeter la motion car d'autres travaux sont deja en cours. Ainsi, sur la problematique de la repartition des responsabilites, le Conseil federal rapporte que la motion Landolt (pbd, GL) 17.3317 et la motion CER-CN 17.3976 ont deja ete adoptees au Conseil national. Puis, sur la thematique des circulaires de la FINMA, il precise que les postulats Germann (udc, SH) 17.3620 et Vogler (pdc, OW) 17.3566 ont egalement ete acceptes. Finalement, le Conseil des Etats a transmis l'objet a sa commission competente pour un examen detaille.<sup>3</sup>

1) BO CN, 2016, p.1194

2) BO CE, 2017, pp.669 s.

3) BO CE, 2018, pp.745